

**100PC DISTRIBUTION**  
**Liasse fiscale 2022-2023**

Exercice comptable du 01/04/2022 au 31/03/2023

*Version de travail éditée le 19/06/2023*

# 1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

cerfa

N° 15948 \* 05

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A du Code général des impôts)  
ADAPTE À LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>100PC DISTRIBUTION - SIREN : 897673042</u>						Néant <input type="checkbox"/>
Durée de l'exercice en nombre de mois <u>12</u> Durée de l'exercice précédent <u>12</u>						
						Exercice N clos le <u>31/03/2023</u>
<b>ACTIF</b>			Brut 1	Amortissements-Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILIÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012		
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016		
	Immobilisations corporelles	028		030		
	Immobilisations financières (1)	040		042		
	<b>TOTAL I (5)</b>	044		048		
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		
	Stocks marchandises	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070		
	Créances autres (3)	072	<b>1 984</b>	074		<b>1 984</b>
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084		086		
	<b>TOTAL II</b>	096	<b>1 984</b>	098		<b>1 984</b>
	<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>	110	<b>1 984</b>	112		<b>1 984</b>
<b>PASSIF</b>						Exercice N NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120		<b>1 000</b>
	Ecarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées			130		
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)		131		132	
	Report à nouveau			134		<b>-10 951</b>
	Résultat de l'exercice			136		<b>-7 089</b>
	Subventions d'investissement			137		
	Provisions réglementées			140		
			<b>TOTAL I</b>	142		<b>-17 041</b>
Provisions pour risques et charges			<b>TOTAL II</b>			154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés			166		
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N)		169	<b>19 025</b>	172	
	Produits constatés d'avance			174		
				<b>TOTAL III</b>	176	<b>19 025</b>
				<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	180	<b>1 984</b>
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice		184	

## 2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2023  
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC

Désignation de l'entreprise 100PC DISTRIBUTION - SIREN : 897673042						<input type="checkbox"/>
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>						N clos le 31/03/2023
Ventes de marchandises	dans export et livraisons intracommunautaires	209		210		<b>3 737</b>
Production vendue biens		215		214		
Production vendue services		217		218		<b>2 020</b>
Production stockée				222		
Production immobilisée				224		
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230		<b>1</b>
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>						<b>5 759</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234		<b>891</b>
Variation de stock (marchandises)				236		<b>6 091</b>
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238		<b>84</b>
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240		
Autres charges externes	dont crédit-bail mobilier		immobilier			<b>5 734</b>
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		244
Rémunérations du personnel						250
Charges sociales						252
Dotations aux amortissements						254
Dotations aux provisions						256
Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger			259		262
	Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles			260		
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>						<b>12 848</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I - II)</b>						<b>-7 089</b>
Produits financiers		(III)				280
Produits exceptionnels		(IV)				290
Charges financières		(V)				294
Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347		300
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinque D)			348		
Impôts sur les bénéfices		(VI)				306
<b>2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)</b>						<b>-7 089</b>
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>	Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2					<b>7 089</b>
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		(III)				316
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		(IV)				318
Provisions non déductibles		(V)				322
Impôts et taxes non déductibles		(VI)				324
Divers dt intérêts excédentaires	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)	249		251
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
Entreprise nouvelle	986		Zone franche urbaine	987		342
Reprise d'entreprise en difficulté	981		Jeune entreprise innovante	989		
Zone restruct. défense	127		Zone revitalisation rurales	138		
Bassins d'emploi à redynamiser	991		Investissements outre mer	344		
ZFANG 44 quaterdecies	345		Zone de développement prioritaire	993		
Bassins urbains à dynamiser – BUD	992					
Déductions	Créance report en arrière du déficit					346
Dont divers						655
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)					643
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)					645
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)					647
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)					648
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)					649
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)					649
<b>Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs</b>			Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352		<b>354</b>
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)				356		
Déficits antérieurs reportables	10 951					360
<b>Résultat fiscal après imputation des déficits</b>			Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370		<b>7 089</b>

### 3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise <u>100PC DISTRIBUTION – SIREN : 897673042</u>											<input checked="" type="checkbox"/> Néant
<b>I   IMMOBILISATIONS</b>			Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
ACTIF IMMOBILISÉ			Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406
			Autres	Autres	410		412		414		416
Terrains					420		422		424		426
Constructions					430		432		434		436
Installations techniques, matériel et outillage industriels					440		442		444		446
Installations générales, aménagements divers					450		452		454		456
Matériel de transport					460		462		464		466
Autres immobilisations corporelles					470		472		474		476
Immobilisations financières					480		482		484		486
<b>TOTAL</b>		490			492		494		496		
<b>II   AMORTISSEMENTS</b>			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Fonds commercial	495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles				500		502		504		506	
Terrains				510		512		514		516	
Constructions				520		522		524		526	
Installations techniques, matériel et outillage industriel				530		532		534		536	
Installations générales, aménagements divers				540		542		544		546	
Matériel de transport				550		552		554		556	
Autres immobilisations corporelles				560		562		564		566	
<b>TOTAL</b>		570			572		574		576		
<b>III   PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR</b>											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
Valeur d'actif			Amortissements		Valeur résiduelle		Prix de cession		Plus ou moins-values		
									Long terme		
1							Court terme		19%	15% ou 12,8%	0%
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578		580		582		584		586		589
Plus-values taxables à 19%			579		Régularisations		590		583		595
<b>TOTAL</b>						596		585		597	
											599

#### 4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise <u>100PC DISTRIBUTION - SIREN : 897673042</u>						Néant <input type="checkbox"/>
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>						
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur comptes clients	650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>	
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>						
					<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>
Fonds commercial					<b>681</b>	<b>683</b>
Autres immobilisations incorporelles					<b>700</b>	<b>705</b>
Terrains					<b>710</b>	<b>715</b>
Constructions					<b>720</b>	<b>725</b>
Installations techniques, matériel et outillage					<b>730</b>	<b>735</b>
Installations générales agencements aménagements divers					<b>740</b>	<b>745</b>
Matériel de transport					<b>750</b>	<b>755</b>
Autres immobilisations corporelles					<b>760</b>	<b>765</b>
<b>TOTAL</b>					<b>770</b>	<b>775</b>
<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>						
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
2						
3						
4						
5						
6						
					<b>TOTAL à reporter</b>	<b>780</b>
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent					<b>982</b>	<b>10 951</b>
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)					<b>982 bis</b>	
Nombre d'opérations sur l'exercice					<b>982 ter</b>	
Déficits imputés					<b>983</b>	
Déficits reportables					<b>984</b>	<b>10 951</b>
Déficits de l'exercice					<b>860</b>	<b>7 089</b>
Total des déficits restant à reporter					<b>870</b>	<b>18 040</b>
<b>III DIVERS</b>						
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326	
N° du centre de gestion agréé						<b>388</b>
Montant de la TVA collectée						<b>374</b>
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						<b>378</b>
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						<b>399</b>
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						<b>398</b>
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						<b>397</b>

## 5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 100PC DISTRIBUTION - SIREN : 897673042		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/04/2022 et clos le : 31/03/2023	Données en nombre de mois : 12	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectifs moyens du personnel :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>		
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
<b>TOTAL 1</b>	<b>106</b>	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
<b>TOTAL 2</b>	<b>144</b>	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
<b>TOTAL 3</b>	<b>152</b>	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3	137	
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	<input type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation		186

## **6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 100PC DISTRIBUTION - SIREN : 897673042

Néant

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	<b>0</b>	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	<b>0</b>
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	<b>2</b>	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	<b>10000</b>

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique .....	Dénomination .....	% de détention .....	Nb de parts ou actions .....
N° SIREN (si société établie en France) .....			
Adresse : .....			
.....			
Forme juridique .....	Dénomination .....	% de détention .....	Nb de parts ou actions .....
N° SIREN (si société établie en France) .....			
Adresse : .....			
.....			
Forme juridique .....	Dénomination .....	% de détention .....	Nb de parts ou actions .....
N° SIREN (si société établie en France) .....			
Adresse : .....			
.....			
Forme juridique .....	Dénomination .....	% de détention .....	Nb de parts ou actions .....
N° SIREN (si société établie en France) .....			
Adresse : .....			
.....			

## **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre	<b>M</b>	Nom complet	<b>REMI ESTIENNE</b>				
Nom marital	<b>ESTIENNE</b>			% de détention	<b>50</b>	Nb de parts ou actions	<b>5000</b>
Naissance :	Date <b>07/03/1990</b>	N° Département <b>80</b>	Commune	<b>AMIENS</b>		Pays	
Adresse :	<b>5 RUE BERNARD ET MAZOYER</b>						
	<b>93300</b>	<b>AUBERVILLIERS</b>					

  

Titre	<b>M</b>	Nom complet	<b>JEAN BAPTISTE FICINI</b>				
Nom marital	<b>FICINI</b>			% de détention	<b>50</b>	Nb de parts ou actions	<b>5000</b>
Naissance :	Date <b>26/02/1991</b>	N° Département <b>97</b>	Commune	<b>SAINTE-JOSEPH</b>		Pays	
Adresse :	<b>5 RUE BERNARD ET MAZOYER</b>						
	<b>93300</b>	<b>AUBERVILLIERS</b>					

## 7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 100PC DISTRIBUTION - SIREN : 897673042 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	.....
<p>Forme juridique ..... Dénomination ..... N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Adresse : ..... .....</p>		
<p>Forme juridique ..... Dénomination ..... N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Adresse : ..... .....</p>		
<p>Forme juridique ..... Dénomination ..... N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Adresse : ..... .....</p>		
<p>Forme juridique ..... Dénomination ..... N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Adresse : ..... .....</p>		
<p>Forme juridique ..... Dénomination ..... N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Adresse : ..... .....</p>		



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

## RÉDUCTION ET CRÉDITS D'IMPÔT

Nº2069-RCI-SD

(2023)

cerfa

N° 15252\*08  
ADAPTÉ À LA  
TÉLÉDÉCLARATION  
PAR TELEDEC.FR

**Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.**

Exercice du	01/04/2022	au	31/03/2023	ou Année :	2023
Dénomination de l'entreprise : 100PC DISTRIBUTION				Néant	<input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise : SIREN : 897673042		PME au sens communautaire			<input type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale ( <i>article 223 A du CGI</i> ) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration ( <i>article 49 septies Q de l'annexe III au CGI</i> )					
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre					<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)					
Dénomination et adresse					
SIREN					

#### I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

#### **CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES**

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD

Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD

#### Autres créances non reportable et non restituables

## **CRÉANCES REPORTABLES**

Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD

Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen

Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris

Credit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD

dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour

**CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE**

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD

Credit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-RS-FC-SD

*SD*

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD

Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du

Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD

Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD

Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de pesticides

<b>II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE</b>	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières ( <i>article 136 du CGI</i> )	.....
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse ( <i>article 244 quater E du CGI</i> ) cf n°2069-D-SD	.....
Crédit d'impôt en faveur de la recherche ( <i>article 244 quater B du CGI</i> ) cf n°2069-A-SD	.....
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	.....
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" ( <i>article 244 quater B bis du CGI</i> ) cf n°2069-A-SD	.....
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>	
Crédit d'impôt famille ( <i>article 244 quater F du CGI</i> ) cf n°2069-FA-SD	.....
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique ( <i>article 244 quater L du CGI</i> ) cf n°2079-BIO-SD	.....
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques ( <i>article 220 octies du CGI</i> ) cf 2079-DIS-SD	.....
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art ( <i>article 244 quater O du CGI</i> ) cf n°2079-ART-SD	.....
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo ( <i>article 220 terdecies du CGI</i> ) cf n°2079-VIDEO-SD	.....
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales ( <i>article 220 septdecies du CGI</i> )	.....
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique ( <i>article 244 quater U du CGI</i> ) cf 2078-B-SD	.....
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé ( <i>article 244 quater V du CGI</i> ) cf n°2078-F-SD	.....
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole ( <i>article 200 undecies du CGI</i> ) cf n°2079-RTA-SD	.....
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif ( <i>article 244 quater W du CGI</i> ) cf n°2079-CIOP-SD	.....
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social ( <i>article 244 quater X du CGI</i> ) cf n°2079-CIOL-SD	.....
<b>PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :</b>	

<b>III - CAS PARTICULIERS</b>	
<b>CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N</b>	
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
<b>CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS</b>	
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

## Détail des charges constatées d'avance

## **Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER**

Entreprise : 100PC DISTRIBUTION

SIREN : 897673042

Attestation produite le 13/06/2023

**AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN**

PROJET

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2023

cerfa

N° 11084\*24  
ADAPTÉ À LA  
TÉLÉDÉCLARATION  
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/04/2022	et clos le	31/03/2023	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>					
Désignation de la société 100PC DISTRIBUTION - SIREN : 897673042			Adresse du principal établissement **** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****		
Adresse du siège social 1 RUE DE STOCKHOLM 75008 PARIS 8			Ancienne adresse en cas de changement		
<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b> <i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
<b>B ACTIVITÉ</b>					
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	
<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b>					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	7 089	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	<input type="checkbox"/>	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	0			
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%		
PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (238 quindecies)				
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité art.44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>			Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>			Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré				Plus values exonérées relevant du taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)				<input type="checkbox"/>	
<b>D IMPUTATIONS</b>					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b>					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
<b>F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ</b>					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
<b>G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b>					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinques C-I-1), cocher la case ci-contre :					
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinques C-I-2), cocher la case ci-contre :					
<b>H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée			PENNYLANE
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	<input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>
Comptable :	<input type="checkbox"/> Salarié ?				
KEOBIZ 29 B RUE D'ASTORG 75008 PARIS 76000 ROUEN					
Examen de conformité fiscale (ECF)	<input type="checkbox"/>	Nom du prestataire ECF			

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**  
**ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

			Si déposé néant, cochez la case : <input type="checkbox"/>			
I	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS					
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même		a			
	payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distrib. correspond à des rémunérations ou à des avantages dont la sté ne désigne pas les bénéficiaires:			c			
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts			d			
Montant des autres distributions:			e			
			f			
			g			
			h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %			i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%			j			
Montant des revenus répartis			Total (a à h)			
J	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS					
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
REMI 5 RUE BERNARD ET MAZOYER			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
93300 AUBERVILLIE						
JEAN 5 RUE BERNARD ET MAZOYER						
93300 AUBERVILLIE						
K	DIVERS					
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)						
.....						
.....						
.....						
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
.....						
.....						
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION					
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)			0		
	Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtauges					
MVLT imposées	à 0 %		à 15 %		à 19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice						
MVLT réalisée au cours de l'exercice						
MVLT restant à reporter						
M	OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS					
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice						
			Nombre de reçus délivrés			

compte de clôture - certifié conforme par le liquidateur